

A NOS CHERS FILS

LES SUPÉRIEURS DES ORDRES ET INSTITUTS RELIGIEUX

LÉON XIII PAPE

CHERS FILS

Salut et Bénédiction Apostolique

—o—

En tout temps les familles religieuses ont reçu de ce Siègre Apostolique des témoignages particuliers de sollicitude affectueuse et prévoyante, soit quand elles jouissaient des bienfaits de la paix, soit surtout dans les jours de dures épreuves comme ceux que vous traversez en ce moment.

Les graves attaques qui dans quelques pays ont été récemment dirigées contre les Ordres et les Instituts soumis à votre autorité, Nous causent une douleur profonde. La sainte Eglise en gémit parce qu'elle se sent tout à la fois blessée au vif dans ses droits et sérieusement entravée dans son action qui, pour se déployer librement, a besoin du concours des deux clergés, séculier et régulier: en vérité, qui touche à ses prêtres ou à ses religieux la touche à la prunelle de l'œil. Pour Notre part, vous le savez, Nous avons essayé de tous les moyens pour détourner de vous une persécution si indigne en même temps que pour épargner à ces pays des malheurs aussi grands qu'immérités. C'est pourquoi dans plusieurs occasions Nous avons plaidé votre cause de tout notre pouvoir au nom de la religion, de la justice et de la civilisation. Mais Nous espérions en vain que Nos remontrances seraient entendues. Voici, en effet, que dans ces jours-ci chez une nation singulièrement féconde en vocations religieuses, que Nous avons toujours eue jurée de soins très particuliers, les pouvoirs publics ont approuvé et promulgué des lois d'exception à propos desquelles Nous avons, il y a peu de mois, élevé la voix dans l'espérance de les conjurer.

Nous souvenant de Nos devoirs sacrés et suivant l'exemple de Nos illustres prédécesseurs, Nous réprouvons hautement de telles lois parce qu'elles sont contraires au droit naturel et